



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO. 152-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGIONAL RELATIF À LA PROTECTION ET À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES NO. 134-20 / ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSignée, QUE :

LE CONSEIL DE LA MRC DES ETCHEMINS a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2025, le règlement no. 152-25 ayant pour objet de modifier le règlement forestier régional no. 134-20 pour en actualiser le contenu et bonifier la gestion de la ressource forestière sur le territoire des Etchemins.

Conformément à l'article 79.19.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement no. 152-25 est entré en vigueur le jour même de son adoption, soit le 9 juillet dernier.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Etchemins, situé au 223, 2^e avenue à Lac-Etchemin, ou au bureau de chacune des municipalités locales faisant partie de la MRC des Etchemins. Le règlement est également accessible en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.mrcetchemins.qc.ca/actualite/avis-public-152-25/>

Donné à Lac-Etchemin, ce 13 août 2025
Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière